

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Comité central a voué une grande attention aux problèmes du chômage dans les professions académiques et de la limitation du nombre des étudiants des hautes écoles. Il croit préférable d'éviter des mesures restrictives lors des études, espérant qu'une régularisation se fera d'elle-même.

La possibilité de susciter des occasions de travail se confine actuellement à l'intérieur de la Suisse. Le Service de travail technique (T. A. D.) a créé, à Zurich, Bâle, Winterthur et Aarau des offices qui ont à cet égard déjà réalisé une œuvre réjouissante, comme il résulte d'un rapport du T. A. D. de Zurich. La S. I. A. a délégué en son temps le directeur du Service de Zurich, M. le Dr H. Fietz, à la conférence convoquée par le Département fédéral de l'économie publique, le 5 juillet 1934, pour discuter de la création de possibilités de travail et de la lutte contre la crise.

Sur demande de la section de Neuchâtel, le Comité central est intervenu à nouveau auprès des Autorités et des Administrations publiques, les priant de prendre davantage en considération les ingénieurs et les architectes privés, dans les travaux qu'elles exécutent. Cette question avait déjà été discutée à l'assemblée des délégués d'Aarau, en décembre 1925.

A l'étranger, le travail est rendu actuellement très difficile à nos ingénieurs et architectes suisses ; il est même totalement impossible dans certains pays. Le Comité central continue à rechercher de nouvelles issues. La S. I. A. est entrée, dans ce but, dans la Fédération des associations européennes d'ingénieurs (F. E. D. A. I.) dont le siège est à Rome, et notre président central, a accepté la présidence du Comité permanent international des architectes (C. P. I. A.), qui siège à Paris.

La question des concours a donné beaucoup de travail au président de la Commission et au Comité central. De nombreuses infractions à nos normes continuent malheureusement à se produire, principalement dans les concours d'architecture. Le président de la Commission a donné sa démission pour la fin de 1934, après une activité longue et désintéressée ; il a droit à notre reconnaissance pour sa gestion consciencieuse, qu'ont marquée de nombreux succès.

La vente des normes est restée, au cours de l'année écoulée, une base essentielle de notre économie financière, comme on le verra plus loin.

L'entreprise de la *Maison bourgeoise* a édité deux volumes en 1934, le 25^e : *Vaud II*, et le 26^e : *Tessin I*. Les deux ouvrages ont été favorisés d'un bon écoulement, en particulier le volume du Tessin, malgré son prix relativement élevé.

Les comptes de 1933 et le budget pour 1934, tous deux tenus dans les cadres habituels, ont été adoptés sans commentaires par l'assemblée des délégués du 24 février 1934, à Berne. La cotisation de membre a été maintenue à 12 fr. ; elle est bien modeste en regard des exigences toujours accrues, auxquelles la S. I. A. doit satisfaire ; le Comité central se réserve par conséquent de demander une contribution supplémentaire aux membres, en cas de prestations particulières de la S. I. A.

3. *Conférence des présidents*. — Lors de sa réunion du 13 janvier 1934, à Berne, la 19^e Conférence des présidents a d'abord entendu l'intéressant exposé de M. Leuzinger, architecte, représentant de la S. I. A. dans la Commission de surveillance du Service de travail technique (T. A. D.), à Zurich. On y a exprimé le vœu de voir la S. I. A. subventionner cette organisation, qui tiendrait aussi plus aisément compte de nos membres.

M. le professeur von Waldkirch, se fondant sur les documents remis aux présidents, orienta ensuite l'assemblée sur le règlement d'examen pour l'obtention des titres « Ingénieur » et « Architecte », et sur le projet de contrat de Communauté avec le F. A. S. et l'A. S. I. C., établis conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle. Le débat visait à préparer et à limiter la discussion dans la prochaine assemblée des délégués, ainsi qu'à faciliter l'adoption des propositions du Comité central.

Enfin, notre hôte de ce jour, M. Jungo, directeur des Constructions fédérales, exposa le problème des concours internationaux d'architecture. Il parla aussi des difficultés rencontrées actuellement par nos compatriotes à l'étranger et des diverses interventions qu'elles ont motivées de la part du Dé-

partement politique. Il cite comme exemple un projet de loi française, susceptible de rendre pratiquement impossible aux étrangers l'exercice de la profession d'architecte dans ce pays.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Outillage mécanique des entreprises de travaux, par A. V. Magny, ingénieur. — Un volume (16 × 25), de 543 pages, avec 373 figures dans le texte et 8 planches. Prix relié : 120 fr. Librairie Polytechnique Ch. Béranger, Paris.

Le présent ouvrage a pour objet l'étude de l'outillage mécanique utilisé dans les entreprises de travaux de construction et plus particulièrement dans celles de travaux publics. Le sujet est très vaste et la classification des machines est difficile : après un premier chapitre traitant des principes généraux des travaux publics et de l'organisation générale des entreprises, l'auteur a résumé dans le deuxième chapitre leurs besoins en outillage mécanique ; ce qui l'a conduit à adopter pour la description de celui-ci la division un peu arbitraire des chapitres suivants : terrassements, transport, levage, concassage, béton, fondations, tunnels. Car un même appareil peut servir au terrassement et au transport, ou au transport et au levage ; il peut être utilisé dans la construction de fondations et dans l'exécution d'un tunnel. On le trouvera dans le chapitre dont le titre rappelle sa fonction principale ou son utilisation la plus fréquente. La table alphabétique des matières permet au lecteur de la retrouver facilement.

Guide du rédacteur de projets, ouvrages courants en maçonnerie, par M. Pierre Gervet, Ingénieur principal honoraire des chemins de fer de l'Etat. — Un volume autographié (16,5 × 25), de 226 pages, 72 planches. — Prix : 30 fr. — Editions de la Librairie de l'enseignement technique, Paris.

Cet ouvrage doit être considéré non comme un ouvrage d'enseignement proprement dit, mais plutôt comme un guide pratique devant faciliter le travail du rédacteur de projets, surtout dans la période de début.

L'auteur n'a pas voulu donner un traité complet sur les ouvrages courants en maçonnerie. Il a volontairement laissé de côté les renseignements relatifs à l'exécution des travaux lorsque ces renseignements ne devaient avoir aucune utilité pour la rédaction des projets en vue.

Les indications données, qui, dans bien des cas, ne font que reproduire celles des nombreux ouvrages d'enseignement de l'Ecole spéciale des travaux publics, doivent permettre de fixer sans la moindre hésitation les dispositions et les dimensions des ouvrages courants en maçonnerie tels que : ponts et viaducs, souterrains, murs de soutènement et de réservoirs ordinaires, ouvrages d'assainissement (égouts et travaux accessoires).

Afin d'accuser nettement le but pratique de l'ouvrage, l'auteur a développé certains exemples concrets relatifs notamment à la vérification du profil d'une voûte (méthode de Méry, méthode de l'arc élastique) et à la détermination des efforts supportés par les murs de soutènement.

Il a également réuni à la fin du volume (72 planches) les dessins complets et très soignés d'un certain nombre d'ouvrages types des diverses catégories, avec indication des dimensions à observer pour chacune des parties dans le cas d'ouvrages de même nature, mais d'une ouverture différant de celle de l'ouvrage type.

Annuaire hydrographique de la Suisse publié par le Service fédéral des eaux. — Fr. 27.

Un « bon point » au Service fédéral des eaux, car il « cherche à réaliser des économies » et il nous donne un premier gage de la sincérité de ses efforts en nous présentant son annuaire hydrographique pour 1934 (cette utile publication paraît régulièrement depuis 18 ans) sous la forme d'un volume de 150 pages qui pour être réduit au format 21/28 cm n'a rien perdu de sa richesse de documentation ni de sa précision.

Voir page 8 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.